

CONSEIL MUNICIPAL

Du 07 avril 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Monsieur Henri DESTRÉS.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Martine PAGNY, Martine DUPONT, Patricia DUPONT, Charlotte HAMELIN, Jean-Baptiste LETERRIER, Joël LIAIS, Philippe PIOL, Brigitte SANSON, Pascale TISSOT, Samuel VERLINDE

Excusés : Lionel LERÉVÉREND (pouvoir à Henri DESTRÉS), Sébastien VRAC (pouvoir à Christophe LELIÈVRE)

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste LETERRIER

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Projet Village Séniors : consultation pour maîtrise d'œuvre

Le conseil accepte par 14 voix pour et 1 contre

1. Approbation du compte-rendu du 03 mars 2022

Le compte-rendu de la séance du 03 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2021

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil doit procéder à l'adoption du compte de gestion.

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par la trésorière et le compte de gestion établi par celle-ci est conforme au compte administratif de la commune.

Il est proposé d'adopter le compte de gestion de la trésorière pour l'exercice 2021 dont les comptes sont conformes à ceux du compte administratif du budget pour le même exercice.

Après délibération, le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées, statuant sur l'exécution du budget, approuve ce compte de gestion budget communal 2021 à l'unanimité.

3. Approbation du compte administratif budget communal 2021

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif budget communal 2021 dressé par Monsieur Le Maire après s'être fait présenter le budget 2021 constate les réalisations suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses budget principal	395 363,78 €
Recettes budget principal	<u>414 907,73 €</u>

Résultat de fonctionnement = 19 543,95 €

Excédent reporté budget principal (N-1) 157 421,49 €

Résultat à affecter = 176 965,44 €

Section d'investissement

Dépenses	578 428,51 €
Recettes	<u>394 764,72 €</u>

Résultat d'investissement = - 183 663,79 €

Résultat antérieur 72 548,25 €

Solde d'investissement = - 111 115,54 €

Reste à réaliser

Dépenses	173 903,81 €
Recettes	<u>286 458,00 €</u>

Solde du reste à réaliser = - 112 554,19 €

Résultat cumulé investissement = 1 438,65 €

Après délibération, le Conseil Municipal en l'absence du Maire, approuve ce compte administratif budget communal 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Affectation du résultat 2021

Le résultat à affecter étant de 176 965,44 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant qu'il n'y a pas besoin de financement au budget investissement, décide de le reporter de la façon suivante au budget 2022 :

Résultat reporté au budget fonctionnement 176 965,44 €
(Ligne 002)

5. Vote des taux d'imposition 2022

Considérant l'augmentation des bases de 3,4 %, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour l'année 2022 à savoir :

- Foncier bâti : 39,08 %
- Foncier non bâti : 29,01 %

Le montant du produit attendu serait de : **171 999,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés cette proposition.

Les nouveaux taux s'établissent ainsi :

TAXES DIRECTES	TAUX en %	PRODUIT ATTENDU
Foncier bâti	39,08	156 711,00 €
Foncier non bâti	29,01	15 288,00 €
TOTAUX		171 999,00 €

6. Vote du budget primitif communal 2022

Il est présenté au Conseil Municipal le budget primitif 2022 qui se décompose ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 Charges à caractère général	132 200,00 €
012 Charges de personnel	279 753,00 €
014 Atténuation de produits	8 700,00 €
023 Virement section investissement	68 730,44 €
042 Opérations d'ordre entre section	7 700,00 €
065 Autres charges de gestion courante	97 830,00 €
066 Charges financières	1 900,00 €

Total des Dépenses de Fonctionnement = 596 813,44 €

Recettes

002 Résultat de fonctionnement reporté	176 965,44 €
013 Atténuation de charges	38 418,00 €
070 Produits des services	16 200,00 €
073 Impôts et taxes	236 702,00 €
074 Dotations et participations	86 028,00 €
075 Autres produits gestion courante	42 500,00 €

Total des Recettes de fonctionnement = 596 813,44 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

001 Solde d'exécution d'inv reporté	111 115,54
041 Opérations patrimoniales	1 842,00 €
16 Remboursement d'emprunts	19 250,00 €
20 Immobilisations incorporelles	47 000,00 €
204 Subventions d'équipement versées	119 158,00 €
21 Immobilisations corporelles	301 228,90 €
23 Immobilisations en cours	116 386,00 €

Total des Dépenses d'investissement = 715 980,44 €

Recettes

021	Vrt de la section de fonctionnement	68 730,44 €
024	Produits des cessions	1 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	7 700,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 842,00 €
10	Dotations Fonds divers-réserves	105 000,00 €
13	Subventions d'investissement	330 458,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	201 250,00 €

Total des Recettes d'investissement = 715 980,44 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents et représentés ce budget.

7. Bâtiment périscolaire – mission complémentaire Sol exploreur

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une mission complémentaire était nécessaire pour la construction du bâtiment périscolaire.

Cette mission permettant d'avoir un avis technique sur la stabilité des travaux de terrassement un devis de l'entreprise Sol Exploreur pour régularisation est présenté aux membres du conseil pour un montant TTC de 1 560,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le devis de la société Sol Exploreur pour un montant TTC de 1 560,00 € TTC

8. Bâtiment périscolaire : devis matériel cuisine

Madame Paris rapporte aux conseillers qu'une facture de la société CULINARION a été réceptionnée pour des achats de cuillères et casseroles pour la cantine achetés en novembre 2021 pour un montant TTC de 335,70 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Maire à régler cette facture d'un montant TTC de 335,70 €.

Madame Paris présente aux conseillers un devis de l'entreprise SMTCS pour la fourniture et la pose d'étagères inox sous les meubles de la cuisine pour pallier au manque de rangement pour un montant TTC de 1 392,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le devis d'un montant TTC de 1 392,00 €.

De même, il serait nécessaire d'ajouter des grilles aux containers pour le transport des plats.

Il est proposé au conseil un devis de la société Gouville pour un montant TTC de 73,44 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le devis d'un montant TTC de 73,44 €.

9. Ecole : achat mobilier pour classe

Au vu des effectifs pour la prochaine rentrée, des CP reviendront à Sideville. Il sera peut-être nécessaire d'acheter des tables plus grandes. Ce problème sera revu avant la rentrée suivant les besoins. Par contre il est proposé d'acheter des casiers et des crochets à cartable qui s'adapteront sur les tables utilisées par les CP.

Madame Paris présente un devis de la société Bureau Ouest pour l'achat de 17 casiers et crochets d'un montant TTC de 557,94 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le devis de la société Bureau Ouest pour un montant TTC de 557,94 €.

Madame Paris présente également un devis de la société Habille ma fenêtre pour l'achat et la pose de stores enrouleur dans la cantine afin de diminuer la gêne occasionnée par le soleil aux enfants lors des repas. Cette proposition s'élève à 1 167,05 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le devis de la société Habille ma fenêtre pour un montant TTC de 1 167,05 €.

10. Projet Village Séniors : consultation maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avancée du projet de village séniors.

Nous sommes dans l'attente d'une nouvelle esquisse du cabinet d'architecte suite à nos observations et de l'estimation financière du projet. De même un rendez-vous est prévu à la Sous-Préfecture pour présenter le dossier aux services de l'Etat. Sous réserve de l'accord des services de l'Etat sur ce projet et sous réserve de la possibilité par la commune de le financer après estimation financière, monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à consulter les bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre de la viabilisation afin de déposer un permis d'aménager.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à consulter pour la maîtrise d'œuvre par 14 voix pour et 1 voix contre (Madame Pagny).

11. Questions diverses

- Agence Technique du Cotentin : Il est fait état de la rencontre avec le Directeur, monsieur Marc Lemoine :
 - Avenue du Mont du Roc : Le Conseil Départemental souhaite une remise en état avant reprise mais peut-être faut-il attendre la voie de contournement. Le service sécurité départemental se déplacera pour examiner les différentes possibilités. Il est évoqué la mise en sens unique ou de réserver aux riverains et engins agricoles.
 - Le carrefour du Vacheux fera aussi l'objet d'une étude de ce service spécialisé.
 - Route des Roches : possibilité proposée de passer la partie urbanisée en agglomération jusqu'à la sortie du lotissement le Pommier.

- PLUI : Le bureau d'études travaillant sur l'élaboration du PLUI viendra en mairie le 13 avril pour travailler les esquisses de zonage. Monsieur le Maire propose une réunion de la commission urbanisme élargie aux membres du conseil disponible le 11 avril pour débattre des orientations qui impacteront la commune dans les prochaines années.

- 8 mai : Le conseil est informé que le rassemblement se réunira à 10h à Couville. La cérémonie à Sideville se tiendra à 11h30.

- Périscolaire : Il est présenté au conseil le résultat du questionnaire envoyé aux parents sur le besoin d'accueil périscolaire. Il en ressort que le site de Sideville est attendu par de nombreux parents (environ 50) selon les estimations de l'association Familles Rurales un seuil de 20 enfants est nécessaire qu'il n'y ait pas de déficit.

- Il est rappelé :
 - La chasse aux œufs le 9 avril
 - Le repas des aînés le 1^{er} mai
 - La composition du bureau de vote pour les 10 et 24 avril

La séance est levée à 17h45